

---

Lettre du représentant Harmand, en mission dans la Charente,  
relative aux opérations menées dans le département, en annexe  
de la séance du 8 brumaire an II (29 octobre 1793)

Jean-Baptiste Harmand

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Harmand Jean-Baptiste. Lettre du représentant Harmand, en mission dans la Charente, relative aux opérations menées dans le département, en annexe de la séance du 8 brumaire an II (29 octobre 1793). In: Tome LXXVIII - Du 8 au 20 brumaire an II (29 octobre au 10 novembre 1793) p. 30;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1911\\_num\\_78\\_1\\_41227\\_t1\\_0030\\_0000\\_3;](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_78_1_41227_t1_0030_0000_3)

---

Fichier pdf généré le 21/02/2024

pensable de sûreté générale, en vrais républicains nous y applaudissons, mais en même temps vous réclamons votre justice et votre humanité. Voudriez-vous, législateurs, que nous fussions tenus à payer à des propriétaires un revenu que nous ne touchons pas, ou permettez-vous que, pour satisfaire des hommes qui ne connaissent point le prix des sacrifices, nous vendions nos meubles, nos effets, nos vêtements mêmes pour les satisfaire.

Alors la mort nous serait préférable, car nous ne pourrions survivre au spectacle déchirant de nos épouses et de nos enfants qui nous demanderaient en vain du pain que nous ne pourrions plus leur donner.

Législateurs, nous serons toujours disposés à faire pour la patrie tous les sacrifices qu'exigent son repos et son bonheur, mais vous ne consentirez jamais que des familles entières périssent pour alimenter l'insatiable cupidité des riches propriétaires.

La résiliation de nos baux, voilà le seul espoir qui nous reste, et le seul moyen que votre sagesse puisse déterminer pour ne point réduire à la honte et au cruel désespoir des citoyens que l'honneur guide et que l'amour de la République enflamme.

(Suivent 17 signatures.)

### III.

LETTRE DU REPRÉSENTANT HARMAND, COMMISSAIRE DANS LES DÉPARTEMENTS DE LA 14<sup>e</sup> DIVISION (1).

Suit le texte de cette lettre, d'après un document des Archives nationales (2).

Le représentant du peuple, député par la Convention nationale dans les départements de la 14<sup>e</sup> division, à la Convention nationale.

« Angoulême, département de la Charente, le 2 du 2<sup>e</sup> mois de l'an II de la République française, une et indivisible.

« L'esprit public avait été livré ici à la fatale oscillation du royalisme et du fédéralisme, Roux-Fazillac l'a trouvé dans cet état lorsqu'il est arrivé dans cette partie de la République; les habitants des campagnes disaient déjà qu'il valait autant avoir affaire au roi d'Angleterre qu'à un autre, on leur avait persuadé que la Convention ne pouvait plus gouverner ni résister aux ennemis extérieurs de la France; cette erreur a cessé par les soins de Roux-Fazillac, mais son départ l'empêche de jouir du fruit de ses travaux.

« Les Sociétés populaires étaient désertes,

(1) La lettre du représentant Harmand n'est pas mentionnée au procès-verbal de la séance du 8 brumaire an II; mais en marge du document des Archives, on lit : « Insertion au Bulletin et renvoi au comité de Salut public le 8 du 2<sup>e</sup> mois de l'an II de la République. »

(2) Archives nationales, carton AFII 170, plaquette 1393, pièce 15. Aulard, *Recueil des Actes et de la Correspondance du comité de Salut public*, t. 7, p. 591.

la stupeur avait abattu le courage des patriotes, ils n'osaient plus parler, ou ceux qui l'osaient étaient insultés et menacés; mais aujourd'hui tout a changé, et ils prennent bien leur revanche; la Société populaire est actuellement très nombreuse, et au lieu des noms détestables de roi et de fédéralisme, on n'entend plus que les noms chéris de patrie, de République et d'indivisibilité; les représentants du peuple, au lieu des injures et des menaces dont on les outrageait, ne reçoivent plus que des bénédictions et des vœux pour la Montagne.

« Les comités de surveillance vont bien, l'administration du département est épurée, ainsi que celle des districts et les municipalités; les tribunaux vont avoir leur tour et partout il n'y aura plus que des vrais patriotes et de bons citoyens. Les fédéralistes, les royalistes, les presbytériens sont aujourd'hui dans l'impuissance de nuire et leur désespoir fait la consolation des patriotes; ils sont tous enfermés ici et la Convention nationale peut être assurée que le véritable patriotisme, celui des sans-culottes, a repris dans Angoulême toute sa force et son énergie.

« Les accapareurs s'agitent encore, mais, dans le moment où ils s'y attendaient le moins, des visites domiciliaires ont été faites; on a trouvé dans un grenier environ 900 boisseaux de blé, la maison n'était pas occupée, le propriétaire a refusé de reconnaître les blés, il a prétendu qu'on les avait placés là à son insu, personne ne les a réclamés, mais la réclamation du pauvre a été entendue.

« Dimanche, la Société populaire a reçu la nouvelle de la mort de la Messaline autrichienne, après les cris de : *Vivent la République et la Montagne!* la Société populaire et le peuple qui assiste continuellement et en foule à ses séances, sont allés au pied de l'arbre de la liberté rendre actions de grâce à cette divinité qui a délivré la France de cette furie. L'hymne sacré a été chanté en chœur, et les citoyens dont l'âme était encore oppressée par le poids de l'existence de ce monstre, se sont retirés en chantant des airs d'allégresse dont le refrain a toujours été : *Vive la République! Vive la Montagne!*

« HARMAND. »

### IV

LES ADMINISTRATEURS DU DÉPARTEMENT DE LA DORDOGNE TRANSMETTENT A LA CONVENTION UN RAPPORT RELATIF A L'ÉVASION DE COUSTIN-BOURZOLLE, PRÉVENU DU CRIME DE CONTRE-RÉVOLUTION (1).

Suit le texte des pièces transmises par les administrateurs du département de la Dordogne, d'après des documents des Archives nationales (2).

(1) Les pièces transmises par les administrateurs de la Dordogne ne sont pas mentionnées au procès-verbal de la séance du 8 brumaire an II; mais en marge de la lettre du citoyen Lalande, on lit : « Renvoyé au comité de sûreté générale le 8 du 2<sup>e</sup> mois de l'an II de la République. »

(2) Archives nationales, carton F<sup>7</sup> 4613, dossier Bourzolle.